

## PRODUCTION

### Fiche d'identité du film :

- Titre : Entre deux eaux, le roman d'une île
- Réalisateur : Pierre-François Lebrun
- Durée : 52 minutes
- Genre : Documentaire Télévisuel
- Société(s) de production(s) : France Télévision – Société Averia

### Stratégie pour produire le film :

Pour ce film, le producteur fait une demande au près de 7 financeurs. Il s'appuie sur le sujet du film. Puisque le film traite de la ville de Nantes, il demande à cette ville une aide financière.

Il demande aussi à la région Bretagne. Il s'adresse à cette région non pas à cause du lieu de tournage mais parce que le film est réalisé par un réalisateur breton ( Pierre-François Lebrun fait parti de l'association de l'ARBRE - association des réalisateurs Breton). En effet, la région Bretagne précise que son aide s'adresse aux auteurs, réalisateurs et producteurs de Bretagne (et aussi à ceux qui viennent filmés en Bretagne).

Grâce au principe du « 1 euros pour 2 euros » indiquant que le CNC donne 1 euros pour deux euros donnés par la région, le producteur demande une aide au CNC (sachant qu'il reçoit une aide de la région Bretagne).

Le film étant destiné à la diffusion sur France 3, le producteur se tourne aussi vers « France 3 pôle nord ouest » pour obtenir un apport en numéraire et en industrie. L'apport en industrie peut s'obtenir si une personne s'engage à accomplir une activité, un travail ou un savoir-faire dans une société. L'apport en numéraire correspond à « des liquidités apportées par un ou plusieurs investisseurs devenant alors des actionnaires, lors de la création d'une entreprise ou à l'occasion de son développement ». Cela signifie que « France 3 pôle nord ouest » considéré comme une entreprise, peut apporté des liquidités en tant qu'investisseur du projet.

Le producteur du film, Thierry Gasnier, est le créateur de la société Averia (et en fait donc parti). Cette société est une société de production audiovisuelle artisanale qui réalise des films institutionnels et produit des courts-métrages de fiction et de documentaires pour la télévision.

Thierry Gasnier apporte donc sa propre aide financière grâce à Averia.

Pour finir, le producteur demande de l'aide à deux sociétés civiles qui apportent non pas une aide à la réalisation mais une aide à la production. Grâce à l'ANGO (Agence Nationale de Gestion des Oeuvres Audiovisuelles) les intérêts du producteurs sont défendus et représentés dans le domaine de la retransmission intégrale et simultanée de certains

programmes de télévision. Grâce à PROCIREP, les producteurs sont défendus et représentés dans le domaine des droits d'auteurs et droits voisins ( le droit des artistes-interprètes, le droit des producteurs de phonogrammes, le droit des producteurs de vidéogrammes, le droit des producteurs de base de données).